

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts du Service Commun des Corps Donnés à la Science,
Vu la délibération du conseil d'administration n°2016/09/27-08 en date du 27 septembre 2016 portant un avis favorable à la nomination de Madame PIERCECCHI en tant que Directeur du Service des Corps Donnés à la Science,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Marie-Dominique PIERCECCHI, Professeur des universités – praticien hospitalier (PU-PH), est nommée directrice du Service Commun des Corps Donnés à la Science, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 2 :

Le mandat du Directeur du Service Commun des Corps Donnés à la Science est de 3 ans.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27 septembre 2016


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

